

Ville par la grâce du fisc

Ce n'est pas pour telle ou telle raison idiote de tel ou tel nombre d'habitants ou de telle ou telle superficie, argumentation qui n'a aucune valeur chez nous, ni davantage parce que ce serait dû à la forfanterie des autochtones, critique minable qui glisse sur nous comme la pluie sur une peau de bique (je vous parlerai des *peaux de bique Magalon*), que la ville de Guerlesquin est une *ville* (je répète exprès le mot *ville*).

C'est juste que, notez-le bien, Guerlesquin a très officiellement reçu ce titre de *ville*. Parce que c'est un titre, pas une fantaisie !

Un tel honneur n'est pas, loin de là, l'apanage de n'importe quelle agglomération. Donc, on y tient. Farouchement.

Et depuis longtemps. C'est Jean V de Bretagne - on en parle comme du duc Jean V, mais ce duc était aussi, on l'oublie souvent, roi de Bretagne, - qui lui a conféré cette appellation-titre de ville le vendredi 14 mai 1434 en accordant à *Gwirliskin* (prononcez *Gouirlisquinn*), joli nom de l'époque, le privilège des *poids et balances*, soit le droit de percevoir des impôts sur le grain vendu.

Le *Traité d'union de la Bretagne à la France* de 1532 n'a pas abrogé ces dispositions. Dès lors, en 1539, un imposant bloc de granit creusé de deux cavités cylindriques du volume d'un boisseau et d'un demi-boisseau, munie chacune à la base d'un orifice pour laisser s'écouler le grain, entré en service. Ce volumineux instrument avait pour fonction de mesurer les quantités de grain négocié - redevables de l'impôt féodal -, sur la place de Guerlesquin.

Soit dit très vite en passant, la validité du *Traité d'union* évoqué est contestée par des juristes qui, indiquant qu'il lui manque d'avoir été ratifié par les Etats de Bretagne, estiment qu'en droit pur la Bretagne est indépendante !

Les Guerlesquinois ont baptisé *Ar men gaou*, (*La pierre menteuse* en français), cette fameuse mesure à grains à laquelle ils doivent de vivre dans une Ville.

Tordons le cou à une idée reçue. En l'appelant entre eux *pierre menteuse*, les Guerlesquinois ne reprochaient pas au fisc d'avoir trafiqué son instrument pour les taxer plus que de raison.

En effet, vérifications faites, la capacité des cavités d'*Ar men gaou* est légèrement supérieure aux 12,67 litres du boisseau ou aux 6,34 litres du demi-boisseau. Donc, si l'on y réfléchit un peu, ces différences dues à la ruse de nos tailleurs de pierres avantageaient le contribuable et non le percepteur d'impôt.

Attention, ce n'est qu'un avis, l'usure de cette pierre exposée aux intempéries depuis cinq cents ans interdit toute affirmation péremptoire sur ce sujet.



La mesure à grains, Ar men gaou

Tout cela vous donne une idée du caractère frondeur et rusé de l'habitant du lieu.

Eh bien, voilà une mesure à grains qui, cinq cents ans ou presque après son installation, est toujours là, à même le sol, sur une place centrale de la ville. Elle a seulement été déplacée d'environ quatre-vingt mètres il y a quelques années pour permettre la construction de nouvelles toilettes publiques.

Elle a subi toutes les révolutions (en mai 1793, Buhot, Procureur de Guerlesquin, butor dont je vous conterai les méfaits, a fait marteler les armoiries des Rohan qui y étaient gravées) et toutes les intempéries, après avoir vu des dizaines de générations d'enfants lui monter dessus pour jouer, et des dizaines de générations de plus grands la compisser à la sortie des bistros qui cernent la place ou lors des noces et autres bonnes occasions de boire un peu¹.

Sans compter que les chiens ont fait ou font de même sans que nul non plus ne s'y oppose.

Si l'on excepte le menhir de *Kerellou* (*Ker Hélou*, ancien nom du lieu) de l'époque néolithique à la campagne, et deux statues et demi de l'église (Sainte Barbe, Saint Louis et une tête de Christ) qui, camouflées, ont pu échapper aux destructions de l'époque de la Terreur, la *Pierre menteuse* est le plus ancien vestige de ce qui a été construit à usage public à Guerlesquin.

¹ C'est probablement ce qui a conduit à l'édification de toilettes publiques à l'emplacement où la mesure se trouvait auparavant, à un angle des halles, près d'où se tenait le commerce des grains. Les curieux s'interrogent sur la logique de son emplacement actuel s'ils ne connaissent pas l'évolution de la pratique urinaire locale.

Cette pièce exceptionnelle est plus ancienne que l'église, que les chapelles et les calvaires, ou que les Halles actuelles, superbes fleurons de l'histoire locale.

Entre nous, cela prouve, chers amis contribuables, la solidité pérenne des moyens que le fisc met en place. Ah, ce fisc !

Bien que ce soit une pièce de valeur historique inestimable, extrêmement rare, et qu'elle ne soit pas protégée, personne n'a à ce jour cherché à s'en emparer. Ses dimensions (130cm de long, 100cm de large, 50cm de haut) et la densité du lourd (et beau, soit dit sans chauvinisme) granit de Guerlesquin faisant estimer son poids à près de deux tonnes, on comprend que cela ait dissuadé tout chapardeur de vouloir l'emporter.

Voilà, c'est dit et souligné même si ça peut ne pas enchanter, c'est au fisc que Guerlesquin doit d'être une ville.

Ne pensez-vous pas que le ministère des finances et sa direction des impôts devraient avoir une reconnaissance particulière pour cette commune qui rend un hommage si appuyé à l'un de leurs moyens de contrôle? Moi, si !

D'autres communes s'enorgueillissent direz-vous, d'avoir conservé aussi une ancienne mesure à grains. Certes, mais il s'agit neuf fois sur dix, sinon tout le temps, d'un collecteur à offrandes religieuses, à prébendes, un prébendarium, comme à Trégastel et Brélévenez dans les Côtes d'Armor par exemple.

Oui, mais leurs machins-là n'avaient pas la même destination que notre mesure à blé. Notre collecteur à nous, c'était le fisc de l'autorité civile, ce n'était pas le clergé.

On a fait plus fort à Guerlesquin. On a érigé une statue à l'un de nos *percepteurs*, un certain Prosper Proux! Qui peut en dire autant ?

Sans compter qu'un autre fonctionnaire de la même administration, un *Receveur de l'Enregistrement*, a été, il y a quelque temps, maire de la commune (Thomas-Vincent-Marie Billette, dont j'essaierai de vous conter l'histoire).

Ce n'est plus de l'amour, c'est de la passion !

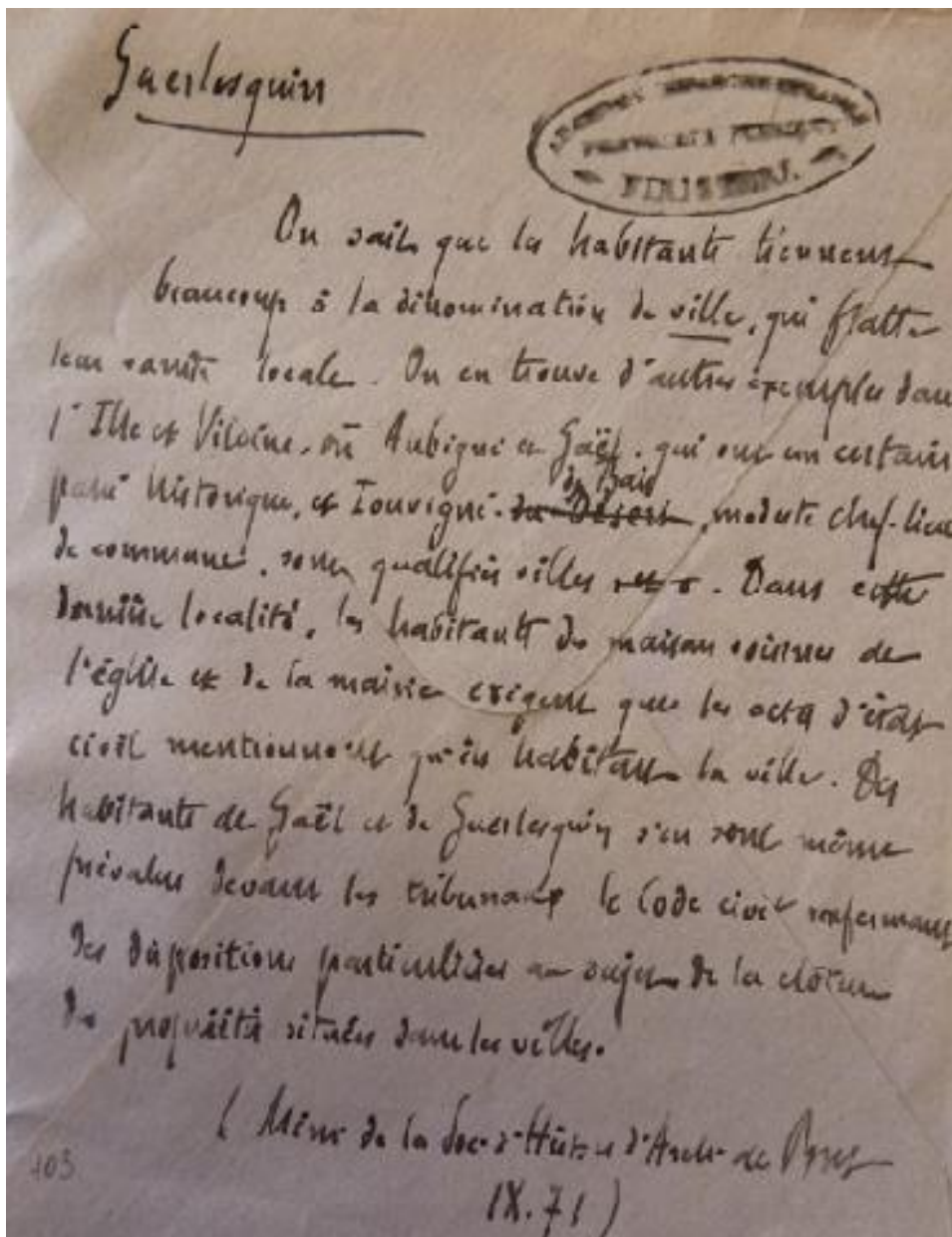
Précision pour les plus jeunes, les *percepteurs* étaient ces fonctionnaires que l'Etat appelle maintenant des *Chargés du recouvrement des impôts des particuliers*. Un nom pas beaucoup plus simple...

Drôles de paroissiens, ces Guerlesquinois, n'est-ce pas ? On pourrait les croire tous faits au moule, ou plutôt façonnés au burin, tous sur le même modèle et du même superbe granit que celui de leurs carrières.

Détrompez-vous. Il y a et il y a eu parmi eux quelques personnages et quelques familles aux parcours ou aux destinées curieuses, et dont, par pudeur, discrétion, modestie, ou parfois manque d'intérêt, les anciens ne vous ont rien dit.

Je vais essayer de vous les faire connaître. Certains d'entre vous y trouveront, je le crois, de leurs aïeux. Ce sera au moins un modeste mais sincère hommage rendu à des familles ou à des personnes exceptionnelles injustement oubliées.

On trouve ceci dans le *Fonds Le Guennec* aux Archives départementales du Finistère. L'historien a griffonné sur une enveloppe ce qu'il a extrait d'un texte écrit par un certain Le Meur dans la Revue *Mémoires de la Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne*, Tome IX. 71. C'est une ville vous dis-je !



Guerlesquin

On sait que les habitants tiennent beaucoup à la dénomination de ville, qui fait leur vanité locale. On en trouve d'autres exemples dans l'Ille et Vilaine, où Aubigné et Gaël, qui ont un certain passé historique, et Louvigné ^{du Désert} ~~du Désert~~ modeste chef-lieu de commune, sont qualifiés villes ~~et~~. Dans cette dernière localité, les habitants de maisons voisines de l'église et de la mairie croient que les actes d'état civil mentionnent qu'ils habitent la ville. Des habitants de Gaël et de Guerlesquin s'en sont même prévus devant les tribunaux le Code civil renfermant des dispositions particulières au sujet de la clôture de propriétés situées dans les villes.

(Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Bre. IX. 71)

405

Transcription :

Guerlesquin

On sait que les habitants tiennent beaucoup à la dénomination de ville, qui flatte leur vanité locale. On en trouve d'autres exemples dans l'Ille et Vilaine, où Aubigné et Gaël, qui ont un certain passé historique, et Louvigné-de-Bais, modeste chef-lieu de commune, sont qualifiées villes. Dans cette dernière localité, les habitants des maisons voisines de l'église et de la mairie exigent que les actes d'état civil mentionnent qu'ils habitent la ville. Des habitants de Gaël et de Guerlesquin s'en sont même prévalus devant les tribunaux le Code civil renfermant des dispositions particulières au sujet de la clôture des propriétés situées dans les villes.
(Mémo de la Soc. D'Hist. et d'Arch de Bret. IX.71)